

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 janvier 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 25 janvier 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Daniel EUSTACHE, Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Nicolas MORIN (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurent CHELLE

2021-05 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-AURICE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE INFORMATIQUE

Le Président rappelle la délibération n°2014-79 du 08 décembre 2014 aux termes de laquelle la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a conventionné avec la Commune de Bourg-Saint-Maurice afin que cette dernière mette à disposition ses services pour assurer la maintenance informatique des postes de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens logistiques à l'échelle de l'intercommunalité, il est proposé de reconduire ce dispositif dont les modalités d'intervention et de facturation sont précisées dans la convention (projet joint).

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 12 janvier 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**





**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU SERVICE INFORMATIQUE DE LA COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE ANNEE 2021**

Entre les soussignés :

La Commune de Bourg-St-Maurice – Les Arcs, représentée par son Maire, Monsieur Guillaume DESRUES, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du, dénommée « *Commune de Bourg-St-Maurice* » dans la présente convention,

d'une part,

et

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT), représentée par son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire du, ci-après dénommée « la communauté de communes »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant la mise à disposition des services,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, le service informatique de la commune est mis à disposition de la CCHT.

Il est chargé d'assurer les prestations informatiques.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, soit à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2021. Elle pourra être prolongée tacitement pour un an en cas d'accord des parties.

ARTICLE 3 : CONTENU DES INTERVENTIONS

Contenu des prestations :

Mise à disposition du service informatique de la commune pour la maintenance du parc informatique de la CCHT.

Hébergement des boîtes aux lettres électroniques (courriel) sur les serveurs de la commune.

ARTICLE 4 : MONTANT DES INTERVENTIONS

Coût horaire moyen d'un agent du service informatique	27,00 €
Charges : téléphone, déplacements, Internet, papier	3,00 €
COUT HORAIRE SERVICE INFORMATIQUE	30,00 €

2021 - Calcul du coût de Maintenance de la CCHT					
Objet	Nombre	Nombre d'heures mensuel estimé par objet	Nombre d'heures mensuel estimé total	Prix Mensuel	Prix Annuel
Postes CCHT	11	0,5	5,5	165,00 €	1 980,00 €
Postes RPAM	2	0,5	1	30,00 €	360,00 €
Postes Ecole de Musique	5	0,5	2,5	75,00 €	900,00 €
Postes Service Jeunesse	7	0,5	3,5	105,00 €	1 260,00 €
Postes service Etoile	8	0,5	4	120,00 €	1 440,00 €
Poste services techniques	1	0,5	0,5	15,00 €	180,00 €
Poste OT Ste-Foy	3	0,5	1,5	45,00 €	540,00 €
Serveur	1	1	1	30,00 €	360,00 €
Imprimante	4	0,25	1	30,00 €	360,00 €
Administration réseau	1	2	2	60,00 €	720,00 €
Sous-Total Prestations				675,00 €	8 100,00 €
Logiciel TeamViewer	1			37,67 €	452,00 €
TOTAL			22,5	712,67 €	8 552,00 €

Le montant annuel de l'hébergement d'une boîte aux lettres électronique Microsoft Exchange est fixé à 50€ TTC, ce prix comprend :

- Les licences Microsoft,
- Maintenance serveurs,
- Accès internet,
- Fourniture espace disque.

Le montant total des interventions s'élèvera donc à

- 8552,00€ pour la maintenance du parc informatique
- 50€ x le nombre de boîtes aux lettres électroniques pour l'hébergement



ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement interviendra suivant les dispositions suivantes :

- Les paiements interviendront les 30 juin et 31 décembre.
- Sur présentation d'un état de prise en charge, de la présente convention et sur émission d'un titre de recette.

ARTICLE 6 : OBLIGATION DE DISCRETION

Le personnel du service informatique se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les frais, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de sa mission.

ARTICLE 7 : RESILIATION CONVENTIONNELLE

Il pourra être mis fin à la présente convention à tout moment, sur demande de l'un ou l'autre des contractants, sous réserve de respecter un délai de préavis de trois mois.

A SEEZ, le

A BOURG-SAINT-AURICE, le

**Le Président de
la Communauté de Communes
de Haute Tarentaise**

**Le Maire,
Guillaume DESRUES**



Service Informatique

Tél. : 04 79 07 07 10

2021 - Calcul du coût de Maintenance de la CCHT					
Objet	Nombre	Nombre d'heures mensuel estimé par objet	Nombre d'heures mensuel estimé total	Prix Mensuel	Prix Annuel
Postes CCHT	13	0,5	6,5	195,00 €	2 340,00 €
Postes RPAM	2	0,5	1	30,00 €	360,00 €
Postes Ecole de Musique	6	0,5	3	90,00 €	1 080,00 €
Postes Service Jeunesse	8	0,5	4	120,00 €	1 440,00 €
Postes service Etoile	6	0,5	3	90,00 €	1 080,00 €
Poste services techniques	1	0,5	0,5	15,00 €	180,00 €
Poste OT Ste-Foy	3	0,5	1,5	45,00 €	540,00 €
Serveur	1	1	1	30,00 €	360,00 €
Imprimante	4	0,25	1	30,00 €	360,00 €
Administration réseau	1	2	2	60,00 €	720,00 €
Sous-Total Prestations				705,00 €	8 460,00 €
Logiciel TeamViewer	1			37,67 €	452,00 €
Hébergement boîte mails	56			4,16 €	2 795,52 €
TOTAL			23,5	742,67 €	11 707,52 €

Coût horaire moyen d'un agent du service informatique	27,00 €
Charges : téléphone, déplacements, Internet, papier	3,00 €
COÛT HORAIRE SERVICE INFORMATIQUE	30,00 €